

# **LES ÉCHOS DU COMITÉ DES PÊCHEURS AMATEURS GRANVILLAIS**

Bureau du port de plaisance de Hével  
Promenade du Dr Paul Lavat  
50400 GRANVILLE  
Tél.: 06 83 99 36 90  
Courriel : [contact@cpagranville.net](mailto:contact@cpagranville.net)  
Internet : [www.cpagranville.net](http://www.cpagranville.net)



*Pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir*

## **N° 103- SEPTEMBRE 2017**

### **SOMMAIRE**

<b>Le mot du président</b>	<b>page 2</b>
<b>Actualités</b>	<b>page 3</b>
<b>Chute en eau froide</b>	<b>page 6</b>
<b>Récit d'un adhérent</b>	<b>page 8</b>
<b>Une trombe à Chausey</b>	<b>page 10</b>
<b>Nettoyage du sound de Chausey</b>	<b>page 12</b>
<b>Le nœud d'écoute</b>	<b>page 13</b>
<b>Recette</b>	<b>page 14</b>
<b>Les rendez-vous</b>	<b>page 15</b>
<b>Les records enregistrés</b>	<b>page 15</b>
<b>Bulletin d'adhésion 2018</b>	<b>page 16</b>

-----

# Le mot du président

La saison d'été touche à sa fin. Les informations qui nous sont remontées montrent une saison plutôt difficile sur de nombreuses espèces :

- Le bar : des prises mais en grande majorité sous taille.
- Le maquereau : difficile à trouver et se déplaçant d'une journée à l'autre.
- La dorade : quelques belles prises et fait nouveau, quelques daurades royales.

Côté météo, nous avons constaté une instabilité certaine avec vent et orages.

Vous trouverez dans ce numéro des Échos, le récit d'un de nos adhérents, d'une sortie qui s'est bien terminée mais avec une grande frayeur.

Qu'il soit remercié pour son témoignage poignant en espérant qu'il donnera envie à d'autres adhérents de nous faire part d'expériences.

Le CPAG, avec les représentants de l'APH et du Yacht club, a rencontré notre nouveau député Bertrand Sorre.

Ce fut pour chacun l'occasion d'exposer ses préoccupations dans le domaine du nautisme, de la pêche de loisir, de la biodiversité, de la qualité des eaux, du projet d'agrandissement du port de Granville et des difficultés de stationnement. Nous avons rencontré de la part de Bertrand Sorre une écoute attentive et nous sommes convenus de nous revoir régulièrement pour faire le point sur ces différents sujets.

D'autre part, nous suivons attentivement l'évolution des discussions au niveau européen pour ce qui concerne la pêche de loisir, les quotas, les périodes de fermeture par espèce et nous soutenons le projet d'un quota mensuel pour la pêche du bar.

Enfin, nous vous attendons nombreux lors de notre prochaine assemblée générale du 13 octobre prochain.

Toute l'équipe du bureau du CPAG vous souhaite une belle fin de saison de pêche avec de belles prises « pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir ».

Le président  
Patrick Alves

# Actualités

Ils étaient en gestation depuis pratiquement deux ans, les projets de nouveaux arrêtés pour la partie normande de la baie du Mont sont, en ce mois d'août, en consultation publique sur le site de la DIRM du Havre.

Trois arrêtés : l'un concernant spécifiquement la pêche à pied, un autre s'appliquant à la pêche embarquée et un troisième qui consolide l'arrêté Manche pêche à pied, à la nage et sous-marine en vigueur depuis 2008.

Les discussions ont eu lieu en marge du Comité de façade de la pêche maritime de loisir entre l'administration et les associations, en particulier, la SAUTRAPEC qui est l'association qui suit ce dossier de près puisqu'elle est concernée en premier lieu.

**Il s'agit principalement de réglementer, dans la baie du Mont, la pêche des salmonidés, saumons et truites de mer et de rapprocher les règles en vigueur en eau douce et celles s'appliquant en mer.**

Ainsi les dates d'ouvertures sont les mêmes et il est mis en place, pour la pêche à pied, un système de déclaration avec carnet et bagues, la grande avancée étant quand même la possibilité de pêcher à pied avec une raquette, engin traditionnel, laquelle ne doit servir qu'aux salmonidés. Il faudra toutefois demander une autorisation comme pour les autres engins soumis à cette procédure (filet droit posé sur l'estran, sennes à mulets ou à lançons, carrelet, dézures et casiers à crustacés posés à pied sur une partie du littoral).

Les arrêtés devraient paraître en septembre ou octobre.

(Article paru dans Pêche Plaisance de septembre)

**En ce milieu de mois de juin, nous avons appris la nomination de Stéphane TRAVERT,** député de la 3ème circonscription de la Manche – Coutances/Valognes – comme Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation ; il aura également en charge la pêche, la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) étant rattachée à nouveau, à ce ministère.

Alors Monsieur le Ministre qui est souvent venu à notre assemblée générale du Comité 50, qui a, à notre demande, interpellé le gouvernement en 2016 par le biais d'une question écrite au sujet du quota mensuel de bars et qui, par conséquent, connaît bien nos préoccupations, nous soutiendra-t-il de la même façon à Bruxelles en décembre prochain lors de la grand'messe sur les quotas de pêche ? Nous verrons.

(Article paru dans Pêche Plaisance de septembre)

**La mauvaise qualité des eaux** est toujours très préoccupante. Cet été plusieurs alertes de niveau 1 ont été constatées (Bricqueville-sur-mer Nord, Pirou Sud, Chausey, St-Germain-sur-Ay, Annoville/Hauteville-sur-mer). Une alerte n°1 est déclenchée quand l'analyse révèle un taux d'Escherichia coli supérieur au niveau de classement. Si une deuxième analyse, effectuée trois jours après, confirme la n°1, c'est l'alerte n°2 et la fermeture temporaire. Heureusement, sauf pour Annoville/Hauteville, aucune fermeture n'a

été prononcée. Mention spéciale pour la zone 50-16, nord de Lingreville à Montmartin-sur-mer en passant par Annoville et Hauteville : la pêche à pied des bivalves fouisseurs (coques, palourdes, couteaux entre autre) y est interdite, pour l'instant, du 1er mai au 31 janvier de chaque année ; mais les bivalves non fouisseurs (moules et huîtres) ont été, fin août, touchés à leur tour : la pêche mais aussi la commercialisation des moules et des huîtres en provenance de cette zone, sont interdites jusqu'à nouvel ordre. J'espère que lorsque vous lirez ces lignes, l'interdiction sera levée. Il faut aussi ajouter les fermetures à répétition de certaines plages de Granville et de St-Pair. Et pour couronner le tout, ajoutons-y les interdictions de baignade.

Des réunions sont programmées en septembre pour faire avancer les choses mais il est évident que cela ne peut qu'avancer lentement vu la complexité du problème. Signalons tout de même que la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage a ou va embaucher une personne qui s'occupera exclusivement de cette question (anciens cantons de Montmartin et St-Malo-de-la-Lande). Maigre consolation : le Calvados est encore plus mal loti.

**Concernant Chausey**, nous avons eu le 30 juin la réunion du comité de gestion.

On a frôlé la catastrophe quand le représentant de la CCI a annoncé que la CCI ne gèrerait plus les mouillages du sund et qu'ils allaient même être retirés le 1er juillet ! Grande émotion dans la salle car personne n'osait imaginer un sund sans mouillages ! Anarchie et insécurité assurées. Il faut savoir que la chaîne de mouillages située dans le nord-ouest du sund était entretenue par les Phares et Balises jusqu'à il y a peu de temps mais que ce service n'est plus habilité à le faire. Des devis demandés à des sociétés privées font exploser la facture. Devant ce coût important la CCI préfère se retirer de la gestion de ces mouillages. Normalement la gestion devrait être reprise par le Conservatoire du Littoral.

En tout cas pour l'été, la raison a fini par l'emporter mais la CCI, qui avait déjà prévenu depuis un certain temps, ne continuera plus à partir de l'automne. Une réunion sur les zones de mouillages est prévue le 13 septembre.

S'agissant de la pêche à pied, les gardes du littoral nous ont fait un rapide exposé de la situation. Il semble que les bonnes pratiques ne progressent plus ; on est toujours à environ 71% de paniers réglementaires et ce pour la troisième année consécutive.

Lors de cette réunion, nous avons également rappelé à Madame Le Maire notre souci de liaison téléphonique à Chausey. Les portables passent mal et il serait judicieux, pour des raisons de sécurité, qu'une antenne relais soit installée sur le phare. Madame le Maire nous a indiqué avoir contacté Orange et que le dossier était en cours. Nous en avons aussi informé notre Député.

**Le 20 septembre, se met en place le Comité Régional de la Biodiversité.** Nous avons demandé et obtenu de faire partie de ce comité (un de plus me direz-vous). La région Normandie a invités la FNPP à proposer deux personnes, un homme et une femme, pour y siéger. Ce seront donc

Véronique CHARLES de Vauville dans la Hague et moi-même qui assisterons à la mise en place de ce CRB le 20 septembre à Pont-Audemer. Les CRB ont été institués par un décret de mars dernier en application de la loi sur la biodiversité d'août 2016. Le point qui nous paraît sensible est la création de Zones de Conservation Halieutiques (zones de non pêche ?) et il est évident que cela peut impacter sérieusement notre activité.

### **Brèves :**

- **Il nous a été rapporté que les gendarmes de la brigade nautique** indiquent que la pêche de nuit est interdite. Or aucun texte n'interdit cette pratique dans la Manche. **La pêche de nuit est autorisée sauf pour la pêche sous-marine.**

- La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) de Normandie a lancé mi-août ObsenMer qui se veut une application ludique de l'observation de certains animaux marins tels dauphins, phoques, poissons-lune, etc.). Voir sur le site de la DREAL : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/obsenmer-une-application-ludique-de-sciences-a1560.html>

Il faut noter que des observations de poisson-lune ont été signalées dans la baie. Il faut évidemment éviter de les importuner, ce poisson ne présentant de toute façon, aucun intérêt pour le pêcheur.

Jean LEPIGOUCHET

## Chute dans l'eau froide : conséquences et traitements

La température de l'eau dans la baie du Mont Saint-Michel varie de 9° à 10° en hiver et de 17° à 18° en été.

Rappelons que le temps de survie dans l'eau à 18° n'est que de 3 heures pour plus de 50 % des gens.

En cas de chute dans la baie du mont, nous avons donc un grand risque de subir une hypothermie plus ou moins sévère.

### L'hypothermie

L'hypothermie désigne une température corporelle anormalement basse. La température corporelle normale, prise dans la bouche, est d'environ 37°. L'hypothermie survient lorsqu'elle chute au-dessous de 35°

Si la température reste au-dessus de 32°, l'individu reste conscient mais présente certains troubles du comportement (difficulté d'élocution, amnésie, apathie...).

Entre 32° et 39° les troubles de la conscience sont beaucoup plus profonds.

En dessous de 28° l'individu est dans le coma et il y a risque d'arrêt cardiaque.

### Comment « combattre » l'hypothermie en cas de chute dans l'eau ?

Schématiquement, on peut dire que lorsque le corps se refroidit, il se « débrouille » pour refroidir prioritairement sa périphérie (les jambes, les bras) pour conserver un maximum de chaleur au sein du corps et ainsi protéger les organes vitaux.

Le corps perd de sa chaleur beaucoup plus vite dans l'eau que dans l'air (25 fois plus vite), et plus encore si l'eau est en mouvement, ou que la personne chavirée bouge.

Pour lutter contre l'hypothermie il est recommandé de ne pas nager.

En cas de chute à la mer nous devons adopter la position "HELP" ou position foetale pour limiter les échanges thermiques.



Si vous vous trouvez en présence d'une personne en état d'hypothermie, elle doit être remontée à bord à l'horizontale. La positionner en position latérale de sécurité (dite **PLS**). Lui surélever les jambes une fois à l'abri.



## Traitement de l'hypothermie

La lutte contre l'hypothermie se fait donc essentiellement par un réchauffement passif : la victime est mise dans une ambiance chaude et se réchauffe toute seule. Elle doit être isolée (couverture de survie) du froid extérieur.

L'objectif immédiat n'est pas tant de réchauffer la victime, mais d'éviter qu'elle se refroidisse encore. En effet, si l'on apporte activement de la chaleur par l'extérieur, cela provoque des réactions néfastes.

La personne ayant séjourné dans de l'eau froide, est déshabillée une fois en ambiance chaude (en ambiance froide, les vêtements, même mouillés, limitent les fuites de chaleur).

- faire bouger l'individu en état d'hypothermie et le mettre dans un endroit plus chaud, si cela est possible.
- une fois la personne située dans un endroit plus chaud, retirer tout vêtement humide.
- enrouler l'individu dans une couverture de survie, serviettes ou tout vêtement et/ou protection chaud(e).
- proposer une boisson chaude (pas d'alcool), et des aliments énergétiques (chocolat, sucre, etc.), seulement si la personne en hypothermie est en capacité de manger.
- veiller à ce que la température corporelle de l'individu augmente et se maintienne à une température adéquate.
- par ailleurs, en cas d'hypothermie, certaines choses sont à éviter :
  - ne pas faire prendre un bain chaud à une personne en état d'hypothermie.
  - ne pas masser les membres et le corps.
  - ne pas faire boire d'alcool.

# Tornade à Chausey

Ça s'est passé le 18 Juillet, à la sortie du chenal Beauchamp.

Nous étions à Chausey depuis deux jours, après un petit périple à Saint-Malo le 14 pour le feu d'artifice, puis Plouër-sur-Rance et Dinan.

Nous avons invité, pour cette petite balade, un couple d'amis, Hervé et son épouse Claude.

Retour de Saint-Malo à Chausey le 17 sur une mer bien formée mais nous trouvons le calme plat à Port Homard.

Après une nuit bien réparatrice, nous décidons le lendemain de faire une partie de pêche au maquereau et à la margatte. La mer est belle, pas une ride.

Un petit essai à la « Cancalaise » mais pas un seul poisson. Nous mettons le cap sur le Pignon, le maquereau n'est toujours pas au rendez-vous.

Vers 13 heures, les estomacs se creusent. Nous nous dirigeons vers la Culassière et mettons l'ancre dans la fosse derrière le rocher. Nous déjeunons.

Au loin, le ciel s'assombrit. L'orage monte mais semble passer bien au large. Par mesure de prudence, nous décidons de rentrer à l'abri dans le « Sound ».

Soudain, le nuage noir avec une langue qui descend dans la mer nous arrive dessus. Des petites vaguelettes blanches se forment sur la mer. Celle-ci devient toute blanche mais cependant reste en cet instant très navigable.

Lorsque nous sortons du chenal, la mer se creuse soudainement. Le bateau devient très rapidement incontrôlable. Nous sommes dans un cône d'eau, le « Chlodreytin II » a le nez en l'air et il y a encore au moins la valeur de la longueur du bateau en mur d'eau au-dessus de nous. Sur le GPS, nous tournons en rond. Le rocher passe à côté de nous puis la balise, on pointe vers le large. Je mets les gaz pour essayer de nous extraire de ce trou d'eau mais le bateau ne répond pas. Toujours sur le GPS, nous pointons vers l'entrée du chenal, puis de nouveau le rocher, puis la balise, puis le large.

La mer est plus forte que les 150 CV du Mercury. J'appelle le 16 « MAYDAY, MAYDAY, MAYDAY » ; « je ne maîtrise plus mon bateau, je ne sais plus quoi faire ». Je précise notre position et notre situation « nous sommes quatre à bord ».

A l'intérieur du bateau, c'est un grand capharnaüm, tout tombe en vrac : glacières, vaisselle, couchage etc... Je m'accroche à la barre et essaie de minimiser la situation, je tente de rassurer mais n'en mène pas large.

Claude essaie de consoler Martine qui est en larmes et qui crie au secours, pliée en quatre au fond du bateau. Hervé se cramponne tant bien que mal pour rester sur ses jambes. Dehors, il tombe des cordes, la visibilité est nulle. Seul le GPS me permet de savoir où nous sommes.

Nous restons à l'abri dans la cabine et nous tournons, tournons encore. J'essaie de garder mon sang froid mais je commence à avoir des sueurs froides.

Je ne sais toujours pas quoi faire, que d'essayer de maintenir un cap qui nous mettrait loin des rochers mais la mer est plus forte et nous tournons, tournons

encore. Ça fait déjà au moins un quart d'heure que ça dure.

Le CROSS Jobourg reçoit des messages de détresse de toutes parts. Un voilier a coulé à l'entrée du Hérel, un autre est en difficulté à la pointe du Grouin, un troisième est en mauvaise posture devant le Sound.

La femme qui répond pour le CROSS Jobourg semble très émue, sa voix donne l'impression qu'elle pleure. Elle nous demande de passer sur le canal 80. J'ai du mal à attraper le bouton de la VHF, et lorsque je l'ai, un coup sur le 78, 79 un autre coup sur le 82, 83 après plusieurs manœuvres du bouton enfin sur le 80.

C'est à ce moment que le bateau, si j'en crois le GPS est nez au chenal Beauchamp, le cône semble plus plat, j'accélère et miracle je passe par-dessus la vague. De l'autre côté, un calme relatif. J'entre dans le chenal, surprenant, la mer y est de plus en plus calme. Je rappelle le CROSS « On est à l'abri tout va bien, je vous rappelle si besoin, merci ». Ouf, je mets le cap vers la Culassière. Je mets l'ancre au pied du rocher. Enfin nous pouvons prendre un peu de repos et continuons à consoler Martine qui semble être très affectée par ce qui vient de se passer. Nous prenons conscience que nous revenons de loin ...

Après avoir repris nos esprits et surtout constaté que la mer est redevenue calme, nous décidons de partir vers le Sound.

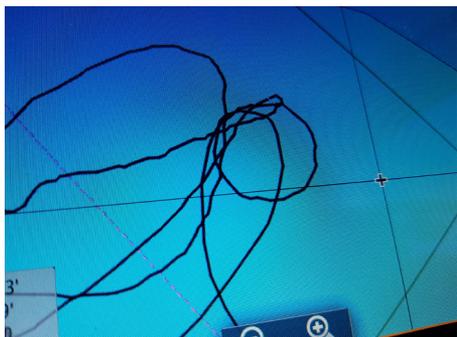
Dans le chenal, nous croisons le trimaran, voisin d'hier à Port Homard qui nous crie, en faisant des gestes de la main, signifiant la peur : « Ne retournez pas à Port Homard ! »

La nuit a été très agitée, pensées et clapot nous ont empêchés de trouver le sommeil.

Vers midi, nous prenons le cap en direction du « Loup ». Fin d'une histoire qui aurait pu être dramatique mais qui malgré tout finit assez bien. Du jamais vu en 50 ans de navigation dans la région. Nous nous en rappellerons ...

PS : Je joins la photo de la trace sur le GPS. Remarquez le cercle parfait qu'a fait le bateau au fond du trou ! (pas fait au compas...)

Jacques et Martine, adhérents au CPAG.



# Une trombe à Chausey

Comme le relate notre adhérent, vous pouvez voir qu'il peut se passer dans notre baie de biens étranges phénomènes atmosphériques.

Avant toute chose, un petit point de vocabulaire : un typhon dans le nord-ouest du Pacifique, un ouragan dans les Caraïbes ou un cyclone tropical à La Réunion désignent sous des vocables différents un même phénomène météorologique. Il s'agit de perturbations atmosphériques avec des vents dépassant les 118 km/h qui tourbillonnent dans le sens inverse des aiguilles d'une montre dans l'hémisphère nord (sens contraire dans l'hémisphère sud).

Pour que de tels phénomènes puissent se développer, la température de l'océan doit être très élevée (28°-29°) pour permettre une évaporation intense de l'eau et des transferts d'humidité de l'océan vers l'atmosphère.

En France nous parlerons plutôt d'une tornade ou d'une trombe.

Ce sont des tourbillons nuageux extrêmement violents prenant naissance à la base d'un cumulonimbus fortement orageux et se reliant au sol par une colonne en forme d'entonnoir ou de trompe d'éléphant. Les tornades sont heureusement assez rares en France, mais fréquentes aux U.S.A. où les contrastes entre les masses d'air chaudes et froides sont souvent très marqués et propices à des situations orageuses « explosives ».

Sur mer, une tornade s'appelle une trombe et elle a généralement une dimension plus réduite et une violence moindre.

En balayant l'eau, la trombe marine entraîne à sa base une excroissance bouillonnante, appelée « buisson » et constituée d'une nuée de gouttelettes se déversant au-dessus de la mer. Si par malchance un navire est surpris par cette formation, Il peut être littéralement « avalé » par le tourbillon.

Les rafales de vent tourbillonnaire peuvent atteindre 120 à 130 km/h,

Il est fréquent de lire dans la presse qu'une « mini tornade » a frappé telle ou telle commune. Or, si le résultat de ces coups de vent intenses et localisés est aussi dévastateur localement qu'une tornade, l'origine de ces rafales tourbillonnantes ne s'apparente pas à celle des tornades.

Dans ces phénomènes de vent intense tourbillonnant, on ne retrouve pas par exemple la trompe d'éléphant balayant le sol sur plusieurs dizaines de kilomètres, ce qui est symptomatique des tornades.

Une de ces tempêtes « historiques » a frappé le Cotentin en octobre 1987.

Des rafales à 220 km/h à Granville. Un mort et une trentaine de blessés. Le port de Cherbourg anéanti ... Dans la nuit du 15 au 16 octobre 1987, le vent est devenu cauchemar.

Des vents de 220 km/h : du jamais vu, en tout cas pas durant les quatre décennies précédentes selon les experts météo de l'époque.

La « tempête cataclysme », comme certains l'ont appelée, ou « l'ouragan » qui a frappé la Bretagne et la Basse-Normandie et notamment la Manche dans la nuit du 15 au 16 octobre 1987 était d'une violence inouïe. La cause ?

La formation, d'abord d'une petite dépression au sud-ouest, qui a ensuite battu tous les records de basses pressions. Résultat, le vent tiède a commencé à souffler vers 22 h. Puis soudain, les pressions atmosphériques ont remonté en flèche. Là, la force des rafales a atteint son paroxysme.

À 1h45, les anémomètres encore en état de fonctionner enregistrent 220 km/h à Granville, 197 km/h à Carteret (Ouest France octobre 1987).



Le port de plaisance de Cherbourg le 16/10/1987 au matin.

Trombe ouragan ou tempête cataclysme, se retrouver dans une telle situation est heureusement peu fréquent dans la baie du Mont mais laisse comme le dit notre adhérent une peur rétroactive.

Gérard MONGIN

# Nettoyage du Sound à Chausey

Cette 2ème édition s'est déroulée les 24 & 25 juin 2017. L'opération a été co-organisée par l'association des Plaisanciers du Hével et le Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (SyMEL), avec le soutien du Conservatoire du Littoral.

Les volontaires ont été nombreux à proposer leur bonne volonté : bénévoles de l'APH, du CPAG, pêcheurs professionnels, Association des régates de Chausey, plongeurs des clubs de Granville et d'Avranches, résidents chauseiais avec leurs enfants et sympathisants.

Arnaud GUIGNY, Garde du Littoral du SyMEL, et Dominique VENISSE de l'APH ont coordonné l'opération des bénévoles sur l'estran ; Pierre SCOLAN, Garde du Littoral du SyMEL et Philippe BURGEVIN, du Conservatoire du Littoral ont organisé et sécurisé l'action des plongeurs avec le soutien de la Brigade Nautique de la Gendarmerie de Granville.

Près de 47 participants se sont concentrés à marée basse dans l'anse à Marin Marie. En moins de 2 heures, ils ont collecté plusieurs bacs de morceaux de verre, un tonnage important de ferraille (chaînes, ancres), une vieille gazinière, des batteries, des kilomètres de cordage envasés, etc... Pendant ce temps, les 23 plongeurs ont récupéré plusieurs centaines de canettes et bouteilles vides sous plusieurs mètres d'eau dans le Sound de Chausey.

Tous ces déchets ont été triés sur place, acheminés avec le tracteur du SyMEL sur le bateau (Zostère II) pour être déposés dans les bacs situés sur une barge dans le Sound, prêtée et acheminée gracieusement par Alban LENOIR, ostréiculteur.

Satisfaction totale des organisateurs et des bénévoles pour cette mission écologique qui sera renouvelée l'année prochaine.

André JACQUELIN

Commentaire de Jean LEPIGOUCHET :

il est désespérant de trouver un tel monceau de déchets, « plusieurs centaines de canettes et bouteilles vides » entre autre, inadmissible !

Dans quelques dizaines d'années, quand les ressources naturelles seront en voie d'épuisement, le dragage des fonds marins apportera peut-être des solutions.

# Nœud d'écoute

Le nœud d'écoute est le nœud d'ajut (nœud servant à relier deux cordages) le plus simple. Il est non seulement efficace mais aussi très esthétique. Il est adapté pour relier deux cordages de même diamètre ou de diamètres différents.



Faire une ganse (boucle de cordage) avec l'un des cordages. Il faut prendre le plus gros dans le cas de deux diamètres différents sinon le nœud ne tiendra pas .



Passer le courant (partie qui travaille) du deuxième cordage dans la boucle.



Tourner autour de celle-ci et passer le courant sous le dormant (partie qui ne travaille pas) du deuxième cordage.



Serrer le nœud en tirant sur le courant et le dormant.



Pour augmenter la tenue on peut le doubler: faire un deuxième tour autour de la boucle du gros cordage puis passer le courant comme avant et serrer.



Jean-Pierre DURAND

# Filet de cabillaud rôti sauce vierge

Recette pour 4 personnes

Ingrédients :

Cabillaud : 1,2 kg  
70 g de gros sel  
Tomates : 2 moyennes  
Poivron rouge : 1  
Jus de citron : 5 cl  
Huile d'olive : 15 cl  
Ciboulette : 1 bouquet  
Estragon : 4 feuilles  
Basilic : 4 feuilles  
Beurre : 25 g  
Sel, piment d'Espelette

Recette

La veille :

Laver les filets de cabillaud, les éponger.  
Les recouvrir de gros sel.  
Les réserver dans un plat avec un film alimentaire pendant 24h.

Le jour :

Monder, épépiner les tomates et les couper en petits dés.  
Tailler le poivron en petits dés.  
Hacher la ciboulette et le basilic.  
Dans une casserole, verser l'huile d'olive ; faire chauffer et ajouter les tomates, le poivron, la ciboulette et le basilic.  
Verser le jus de citron.  
Assaisonner et tenir à température.  
Rincer les filets de cabillaud, les essuyer et avec un pinceau enduire au beurre fondu.  
Dans une poêle chaude, déposer les filets de cabillaud.  
Les cuire jusqu'à obtenir une belle couleur dorée.  
Dresser les filets de cabillaud sur la sauce déposée au fond de l'assiette.

Déguster.

Patrick Alves

## Les rendez-vous

### Les écoles de pêche Rendez-vous à 20 h30 au CRNG salle Marité

Date	Thème
<b>29 septembre 2017</b>	Le phénomène des marées
<b>27 octobre 2017</b>	Les nœuds de pêche
<b>novembre 2017</b> <i>(date à confirmer)</i>	La cuisine de la mer
<b>26 janvier 2018</b>	La sécurité en mer
<b>23 février 2018</b>	La pêche du lieu
<b>30 mars 2018</b>	Connaître Chausey

### Les autres rendez-vous

Date	Thème
<b>vendredi 13 octobre 2017 à 20h (salle Bazeille rue du roc 50400 Granville)</b>	Assemblée Générale Ordinaire

### Les records 2017 enregistrés

Bar	Dorade	Lieu	Requin
79 cm (Gérard Jardinet) le 21/10/2016	43 cm (Stéphane Drouin) le 23/05/2017	68 cm (Jean-Marie Leprovoost) le 16/03/2017	Hâ de 148 cm (Pierre Delaplanche) le 7/08/2017
49 cm (Marc Dupard) le 31/10/2016	41 cm (Denis Lefevre) le 16/05/2017	62 cm (Dominique Planchon) le 8/05/2017	
44 cm (Christophe Dupard) le 31/10/2016	40 cm  (Yves Roussel) le 16/05/2017	61 cm (Laurent Gaudin) le 18/06/2017	

Ces échos ont été édités à 650 exemplaires

# J'adhère pour soutenir le CPAG

Deux formules s'offrent à vous :

- Cotisation uniquement au CPAG : 22 € donnant droit à deux annuaires du pêcheur de loisir + 2 calendriers + 2 autocollants du CPAG + l'abonnement trimestriel aux « ÉCHOS »
- Cotisation au CPAG et à la FNPP : 36 € donnant droit en plus à une déduction fiscale de 22 € de vos impôts et un abonnement à la revue trimestrielle « Pêche Plaisance » de la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer (FNPP).

Remplir ce bulletin et le renvoyer au CPAG accompagné du règlement ou s'adresser à Magasin Vert, ZA du Prétôt à Granville ou à Nautique 50 ZA de la Parfonterie à Granville ou au Comptoir Maritime, 76 rue du Port à Granville.

## BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT (\*)

(\*) **Rayer la mention inutile**

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Téléphone fixe..... Mobile.....

Courriel .....@.....

**Rayer ci-dessous les mentions inutiles ou compléter**

Je possède un bateau : OUI / NON

Si oui : dans le port de Hérel / sur remorque / en port à sec

Mise à l'eau : cale de Hérel / cale ou plage de : .....

Sur liste d'attente externe du port de Hérel : OUI / NON **si oui, depuis .....**

Je cotise au CPAG :

Soit 22€

Je cotise en plus à la FNPP:

OUI / NON

Soit 14€

J'ajoute les frais si envoi par courrier :

OUI / NON

Soit 2€

**TOTAL DE MON RÈGLEMENT :** .....

Envoyer ce bulletin rempli et le règlement à l'adresse suivante :

CPAG

Bureau du port de plaisance de Hérel

Promenade du Docteur Paul LAVAT

50400 GRANVILLE

Date

Signature

-----  
Cadre réservé au CPAG

N° de carte ..... Adhésion faite le ..... enregistrée le .....

Règlement chèque/espèces